

L'an deux mil quinze, le trente et un août, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le vingt-quatre août deux mil quinze s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence d'Yves HENRY, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs HENRY Yves, GIROUX Bernard, MARTIN Rémi, VISTE Christian, OLIVIER Stéphane, BAHIER Patrice, BERNARD Sonia, EUSTACHE Gilbert, HERTZ Didier, MOUCHEL Jean-Marie et VASTEL Guy.

ABSENTS EXCUSES : DOURNEL Monique (pouvoir à MOUCHEL J-M), DUPARC Séverine (pouvoir à VISTE Ch.), Fiant Jean (pouvoir à GIROUX B.) et HAMEL Karine (pouvoir à HENRY Y).

SECRETAIRE DE SEANCE : Sonia BERNARD

AVENANT A LA CONVENTION CANTINE SCOLAIRE

La commune de Teurthéville-Hague soumet aux communes de Sideville et Virandeville un nouvel avenant à la convention « cantine scolaire » concernant la participation aux frais de gestion. Ceux-ci sont revus à la baisse : 0.30 € par repas contre 0.38 € auparavant. La participation communale pour les repas reste fixée à 1.30 € par repas.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte l'avenant n° 5 à la convention cantine scolaire
- autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires

RAPPORT ANNUEL 2014 DE LA CCDD SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente le rapport établi par la CCDD concernant le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement pour l'année 2014. Ce rapport a été présenté en Conseil Communautaire. Il est également à la disposition du public en mairie.

RAPPORT ANNUEL 2014 DE LA CCDD SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

Monsieur le Maire présente le rapport établi par la CCDD concernant le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2014. Ce rapport a été présenté en Conseil Communautaire. Il est également à la disposition du public en mairie.

TARIFS COLUMBARIUM

Des nouvelles cases de columbarium ont été installées fin juillet.

Le coût sera de 8 628 € pour 20 cases. Ces cases prennent l'emplacement de deux concessions de cimetière à 150 €. Il faudra prévoir des aménagements et l'entretien autour de cet espace cinéraire. Les coûts actuels sont excessivement bas par rapport à l'investissement occasionné, à savoir :

- 30 ans : 150 €
- 50 ans : 200 €

Ainsi, comme convenu lors d'une précédente réunion, Monsieur le Maire propose de revoir les tarifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des tarifs suivants :

30 ans : 500 €

50 ans : 700 €

DEMANDE D'APPROBATION D'UN AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE

2015 était la date limite prévue par la loi pour rendre les ERP accessibles à tous. L'élaboration d'un agenda d'accessibilité programmée va permettre à tous les gestionnaires et propriétaires de ces établissements de se mettre en conformité et d'ouvrir leurs locaux à tous.

Cet agenda correspond à un engagement de réaliser les travaux dans un délai déterminé, de les financer et de respecter les règles d'accessibilité

Il doit être déposé avant le 27 septembre 2015 à la Préfecture.

Le délai légal est normalement de 3 ans pour réaliser tous les travaux. Une dérogation peut être demandée pour 2 ou 3 périodes de 3 ans.

Vu les travaux restant à réaliser, Monsieur le Maire envisage d'étaler les travaux sur 9 ans.

Concernant le projet de cabinet médical, Monsieur le Maire donne les critères d'éligibilité pour bénéficier de subventions du Conseil Départemental :

Tout d'abord, ce projet doit être inscrit dans le prochain contrat de territoire de la communauté de communes dont la démarche n'est pas encore engagée.

➤ Minimum 2 médecins généralistes + un autre professionnel de santé

➤ Une population desservie d'au minimum 2500 habitants dans le bassin de vie

➤ Présence d'une pharmacie sur la commune d'accueil

➤ Elaboration d'un projet de santé (engagement rédigé collectivement par l'ensemble des professionnels de santé comptant s'installer dans la maison de santé)

➤ Mise à disposition d'un logement pour les étudiants et les remplaçants

Un tel projet serait trop coûteux pour la commune et prendrait trop de temps : pas de contrat de territoire prévu prochainement ni connaissance de médecins prêts à s'installer.

Certains conseillers municipaux se posent la question à savoir quelles seraient les conséquences d'investir dans un tel projet si aucun médecin ne venait s'installer à Virandeville.

Une autre solution est peut-être envisageable : Plutôt que de construire de nouveaux locaux, il serait possible de réaménager l'existant en l'agrandissant avec l'ancien atelier communal situé à droite de la salle d'attente, pour un faire un cabinet médical plus spacieux. L'ancien cabinet pourrait être réaménagé pour accueillir l'infirmier actuellement à l'étage sans aucune norme d'accessibilité. L'étage pourrait recevoir un autre professionnel de santé en créant une passerelle à l'arrière du bâtiment (côté entrée principale de la mairie, située au même niveau).

Le Conseil Municipal souhaite réfléchir à cette solution moins coûteuse.

Un premier projet devra être mis sur plans.

D'autre part, il est rappelé que la salle des fêtes est accessible à tous grâce aux travaux réalisés ces dernières années et l'aménagement du bourg a permis de rendre accessible tous les commerces.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- autorise le Maire à présenter la demande de validation de l'agenda sur 3 périodes de 3 ans.
- demande des dérogations aux vestiaires de foot.
- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

1. Document Unique

La Caisse des Dépôts a accordé une subvention de 1 760.00 € pour l'élaboration du Document Unique d'évaluation des risques professionnels.

2. Calvaire

Le Calvaire a dû être démonté en urgence, il penchait de plus en plus et menaçait de tomber. Des devis seront demandés pour le remonter.

3. Repas des aînés

Le repas des aînés aura lieu le samedi 24 octobre à la salle des fêtes. Une réunion de préparation avec le CCAS est prévue le 07 septembre.

4. Déplacement d'une canalisation d'eau

La canalisation d'eau potable reliant le village du Moulin à la Saucellerie passe actuellement sur une propriété privée, à l'emplacement même d'un projet d'extension de la maison d'habitation. Le permis de construire est accordé. La CCDD doit ainsi déplacer la canalisation d'eau en contournant la parcelle par la route communale.

Dans le cadre de ces travaux, il serait souhaitable de mettre des buses pour essayer d'enlever l'eau de pluie de la route au niveau du raccord des bitumes. La commission des chemins s'est rendue sur place.

5. Eparage

L'Adjoint délégué demande s'il est possible d'appliquer la même politique que le Conseil Départemental en matière d'éparage, à savoir ne pas éparer les haies plantées pour éviter tout problème et ne faire que les haies naturelles. Le Conseil Municipal est d'accord avec ce principe.

6. Urbanisme

L'Adjoint délégué présente toutes les demandes d'urbanismes reçues depuis le début de l'année :

Permis de construire :

- 1 pour la mise en place d'une grue, accordé
- 2 pour l'extension de maisons d'habitation, accordés
- 1 pour la construction de bureaux, en cours d'instruction
- 1 pour une véranda, accordé
- 3 pour la construction de maisons d'habitation, accordés

Déclarations préalables :

- 2 pour des pose de palissades en clôture, 1 accordé, l'autre en cours d'instruction
- 1 pour une véranda, accordé

7. Personnel communal

L'Adjoint délégué informe que l'ATSEM a déposé son dossier de retraite. Elle partira le 1^{er} novembre 2015. Les démarches sont en cours pour procéder à son remplacement. L'Adjoint

délégué a pris contact avec le Centre de Gestion pour connaître les différentes possibilités et modalités de recrutement.

8. Bâtiments

- L'Adjoint délégué informe que les fenêtres à l'école primaire seront changées pendant les vacances d'automne. Le délai était trop court pour le faire pendant les vacances d'été.
- Le chauffe-eau des vestiaires de foot est tombé en panne cet été. Ce chauffe-eau de 500 litres n'était pas suffisant pour les 2 vestiaires. Il a donc été remplacé par 2 de 300 litres. Le coût est de 3 132 € payé avec les dépenses imprévues d'investissement.
- Le logement du presbytère est attribué au seul candidat ayant déposé un dossier en mairie. Il y entrera le 1^{er} octobre 2015.

9. Transport cantine

L'Adjoint délégué a contacté 3 entreprises pour le transport des enfants à la cantine scolaires de Teurthéville. Seul Collas Voyage a répondu. Le coût est de 73 € TTC par jour.

10. Voirie

L'Adjoint délégué donne le compte rendu de la commission des chemins qui s'est déroulée le 22 août.

- Empièrrement à faire autour de la Grosse Croix et dans la chasse du pont Baudron suite à un élargissement.
- Dans le chemin de la Rabasserie, faire une bordure en bitume pour canaliser l'eau de pluie et éviter qu'elle prenne la direction de la maison de M. et Mme SIADKOWSKI, régulièrement inondés. Cet accotement a déjà été fait en cailloux et à plusieurs reprises, mais se trouve détruit par le passage des tracteurs.
- Refaire l'accotement le long des Taillis
- La commission a constaté que 2 ouvertures de champ ont été réalisées sans autorisation dans la chasse de l'Epigache.

11. PPRI

Le Conseiller Municipal en charge des « risques » doit remettre à jour le Plan de Prévention des Risques d'Inondation.

12. Relais Orange

Plusieurs signalements ont été reçus en mairie concernant le réseau Orange qui ne passe plus dans certains villages depuis quelques temps. L'Adjoint délégué avait contacté Orange. Ils sont au courant du problème et devaient intervenir vendredi dernier. Mais le problème subsiste. Les usagers sont invités à contacter leur fournisseur Orange dont le n° figure sur leur facture.

13. Produits phytosanitaires

Un Conseiller Municipal informe qu'un amendement a été voté avançant de 2020 à 2017 l'interdiction d'utilisation des produits phytosanitaires par les collectivités publiques

La séance est levée à 20h30